

LE NOUVEAU SITE INTERNET DE L'AJI

par Roland Delon

Le 1^{er} mars 2010 AJI-Gestion pour l'Education met en service son site Internet rénové. Plus moderne, plus ergonomique, coloré, enrichi de rubriques professionnelles qui sont le cœur de nos métiers, ce nouveau site ambitionne de devenir la boîte à outils des gestionnaires, praticiens généralistes et spécialisés, réfléchis mais réactifs pour accéder rapidement à une information en permanence actualisée.

Parce qu'on connaît la diversité et la complexité croissante de nos métiers vous y trouverez les rubriques reprenant les activités professionnelles qui vous sollicitent journallement : maintenance, gestion des ressources humaines, restauration, activités éducatives, sécurité, compta.

Parce qu'on sait le sentiment d'isolement que peuvent parfois éprouver certains collègues dans leur établissement le site vous offre des forums interactifs où vous pourrez communiquer, dialoguer, mettre à jour vos informations, échanger sur vos pratiques professionnelles.

Parce qu'on considère que vous devez être de véritables professionnels de l'achat public, vous retrouverez sur le site le très utilisé module « marchés publics » où vous avez déposé plus de 12000 MAPA en 2009 ; ce module a été légèrement toiletté et amélioré : nous vous rappelons qu'à compter du 1er mai 2010 le seuil où vous devez témoigner d'une publicité adaptée retombe à 4000 € HT ; en outre, pour vous faciliter la tâche nous vous proposons désormais une demande de devis en ligne pour vos dépenses entre 0 et 4000 € HT.

Parce que l'AJI est votre association, on compte sur vous, sur la collaboration active des ajinautes pour enrichir cet outil par vos idées, vos suggestions, vos propositions, vos interventions.

Bonne navigation sur le site www.aji-france.com

DATES À RETENIR

Rencontres 2010 de l'Intendance

11 juin 2010 : Palais Brongniart-- Paris II ème

**12 juin 2010 : Assemblée générale AJI- Gestion pour l'Education
Lycée Voltaire-- Paris**

**Consultez le programme détaillé dans Intendance N° 105
et sur le site www.aji-france.com**